

Des solutions pour vous simplifier l'achat durable : Le guichet vert

Les deux articles parus dans les précédentes lettres ont posé le cadre de la commande publique durable ainsi qu'une solution pour vous aider dans sa mise en oeuvre.



Une autre solution est à votre disposition : le [guichet vert](#). Conseil de premier niveau pour la prise en compte de considérations environnementales, il est conçu pour accompagner toutes les structures publiques soumis au Code de la commande publique. Vous y avez accès gratuitement sur le site internet de RESECO – rubrique « nos outils ».

Déclinaison concrète de l'action 7 du Plan national des achats durables ([PNAD](#)) 2022-2025, le **guichet vert**, financé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, a pour objectif d'accompagner l'intégration de considérations environnementales dans les achats publics. En 2021, 18.7% des achats intégraient une considération environnementale ; le PNAD vise les 100% d'ici 2025. Au-delà de l'atteinte de ces obligations, le contexte actuel (économique, climatique et politique) impose aux collectivités une évolution des pratiques d'achat. La commande publique durable est une solution pour questionner ses achats et ainsi optimiser les coûts.

Le guichet vert vous permet de **gagner du temps** en vous apportant un éclairage réglementaire, en vous proposant des pistes de mise en œuvre, en vous fournissant des guides ou autres supports et le cas échéant en vous mettant en relation avec un partenaire expert.

En exemple, lors d'une sollicitation concernant un marché de fourniture en denrées alimentaires sur la famille **restauration alimentation**, voici les éléments que le conseil guichet vert peut apporter :

- ⇒ Un **éclairage réglementaire** avec un décryptage des lois sur les denrées alimentaires de qualité, durables, bio et issues du commerce équitable et sur la substitution du plastique.
- ⇒ Des **guides et supports** avec le site [ma cantine](#) et le guide sur les mesures de la loi Etats Généraux Alimentation (EGAlim) du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC)
- ⇒ **Pistes** de mise en œuvre : identifier les fournisseurs qui pourront répondre à votre besoin et échanger avec eux (sourcing). Cela vous permettra de découper votre marché en prenant en compte les acteurs économiques de vos territoires (allotissement). En effet, un producteur de fromage de vache ne pourra pas vous fournir en fromage de vache et de chèvre !
- ⇒ **Mise en relation** avec la chambre d'agriculture, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et la fédération régionale de l'agriculture biologique.

Voici le troisième et dernier volet des articles pour une commande publique durable.
Nous restons à votre disposition.

[RESECO](#)

resecó

[La Réf](#)



[Le guichet vert](#)



[LinkedIn](#)

[Twitter](#)